

COLLECTIVITÉS

Vingt communes labellisées dans la première vague « Villages d'avenir »

Annoncé par la Première ministre Elisabeth Borne, le 15 juin, Villages d'avenir vise « à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leur projet de développement ».

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ce programme veut « faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en orientant ces élus vers des dispositifs et aides existantes de l'État ou d'autres financeurs ne relevant pas de l'État ».

Après un appel à candidatures, les préfets en lien avec les collectivités locales, ont identifié une première vague de communes fran-

çaises à accompagner. Elles sont au nombre de 2 458.

La liste des villages deux-sévriens

En Deux-Sèvres, vingt communes sont concernées. Il s'agit d'Ardin, Azay-le-Brûlé, Beauvoir-sur-Niort, Beugnon-Thireuil, Bougon, Coulon, Fenioux, La Ferrière-en-Parthenay, La Mothe-Saint-Héray, Pamproux, Plaine-d'Argenson, Plaine-et-Vallées, Saint-Aubin-du-Plain, Saint-Aubin-Le-Cloud, Saint-Christophe-sur-Roc, Saint-Généroux, Saint-Pardoux-Soutiers, Salles, Scillé et Thénezay.